

ORDRE DU JOUR POUR LES VISITES INTÉRIMAIRES DU CCPA

DATE DE RÉVISION : octobre 2017

Cet ordre du jour a pour objectif d'aider les établissements à se préparer pour une visite d'évaluation intérimaire. Ce type de visite est habituellement mené par une directrice adjointe d'évaluation ou un directeur adjoint d'évaluation, sans équipe. L'ordre du jour peut être modifié pour répondre aux besoins de l'établissement ou du CCPA, par suite de discussions avec la directrice adjointe d'évaluation ou le directeur adjoint d'évaluation qui est responsable de la visite d'évaluation; le projet d'ordre du jour doit être envoyé à cette personne **au moins trois mois avant la visite**. De plus amples renseignements sur le processus d'évaluation se trouvent sur le [site Web du CCPA](#). En vue de la visite, la tâche la plus importante pour l'établissement est de remplir les sections 1 à 5 et la section 7 du *Formulaire de révision du programme de soin et d'utilisation d'animaux d'expérimentation (FRP)* du CCPA pour les visites intérimaires, ainsi que la section 6 selon le ou les types d'installations pour animaux en cause. Ce formulaire sert de base pour toutes les évaluations effectuées par le CCPA.

L'ordre du jour générique suivant est représentatif pour une visite d'une journée d'un établissement de petite taille dont le programme n'a fait l'objet d'aucun changement important depuis la dernière évaluation. Une version détaillée de cet ordre du jour peut être préparée pour les visites d'établissements de grande taille ou d'établissements dont le programme a fait l'objet de changements.

- | | |
|-------------------|--|
| 9 h à 10 h 30 | Réunion initiale de la personne responsable de l'évaluation et des représentants de l'établissement, soit les cadres responsables et les administrateurs, les membres du comité de protection des animaux (CPA), le personnel de soins vétérinaires, le personnel de soins aux animaux, le personnel d'enseignement ainsi que les chercheurs |
| 10 h 30 à 11 h 30 | Examen de protocoles d'expérimentation animale, de procédures normalisées de fonctionnement (PNF) et d'autres documents sélectionnés par la personne responsable de l'évaluation |
| 11 h 30 à 12 h 30 | Visite des installations pour animaux (plus de temps peut être nécessaire, en fonction de la taille de l'établissement) |
| 12 h 30 | Réunion de récapitulation (peut être combinée au repas du midi) avec les représentants de l'établissement pour discuter des observations de la personne responsable de l'évaluation |

RÉUNION INITIALE

À son arrivée à l'établissement, la personne responsable de l'évaluation demandera à voir quelques documents choisis, soit des protocoles d'expérimentation animale accompagnés de la correspondance connexe (les dossiers complets des protocoles), des PNF et tout autre document pertinent, afin de pouvoir les examiner pendant environ 60 minutes après la réunion initiale.

Une période d'au moins 90 minutes doit être allouée au début de la journée pour la réunion initiale. Cette période sera réservée pour effectuer un examen du programme d'éthique animale et de soins aux animaux de l'établissement, en se concentrant sur la structure et l'administration du programme, sur le fonctionnement du CPA, sur les services de soins vétérinaires et de soins aux animaux, sur la formation continue et sur la santé et sécurité au travail. Une documentation préparatoire à la fois complète et concise (dans le format du *Formulaire de révision du programme de soin et d'utilisation d'animaux d'expérimentation (FRP)* du CCPA) est d'une importance primordiale au succès de cette réunion.

Les personnes suivantes devraient participer à la réunion initiale :

- les représentants de la direction de l'établissement (notamment la personne de qui relève le CPA)
- les membres des CPA
- le personnel de soins vétérinaires et le personnel de soins aux animaux
- le personnel d'enseignement et les chercheurs qui souhaitent participer

L'ordre du jour de la réunion initiale devrait se présenter comme suit :

- Mot de bienvenue de la part de la haute direction de l'établissement et présentation du programme d'éthique animale et de soins aux animaux de l'établissement, mentionnant tout changement important depuis la dernière évaluation et tout nouveau projet prévu à court terme (15 minutes)
- Mise à jour sur le programme du CCPA par la personne responsable de l'évaluation (10 minutes)
- Questions de la part la personne responsable de l'évaluation sur la structure et l'administration du programme d'éthique animale et de soins aux animaux, puis sur les cinq premières sections et la dernière section (section 7) du *Formulaire de révision du programme de soin et d'utilisation d'animaux d'expérimentation (FRP)* du CCPA, tel qu'il a été rempli par l'établissement :
 - Section 1 : Informations générales
 - Section 2 : Fonctionnement du comité de protection des animaux
 - Section 3 : Formulaire de protocole d'utilisation d'animaux
 - Section 4 : Services de soins vétérinaires et de soins aux animaux
 - Section 5 : Formation continue; Santé et sécurité au travail; Gestion de crise
 - Section 7 : Résumé
- Préoccupations de l'établissement (p. ex. en ce qui a trait aux soins aux animaux ou au programme du CCPA)

VISITE DES INSTALLATIONS (S'IL Y A LIEU)

La personne responsable de l'évaluation peut être accompagnée par la présidente ou le président du CPA, la vétérinaire principale ou le vétérinaire principal, ou encore par les responsables des soins aux animaux et d'autres représentants du CPA ou de l'établissement. Les installations suivantes devraient faire l'objet d'une visite par la personne responsable de l'évaluation, d'après les renseignements fournis par l'établissement dans la section 6 du *Formulaire de révision du programme de soin et d'utilisation d'animaux d'expérimentation (FRP)* du CCPA :

- les installations d'hébergement et de soins aux animaux, comprenant les installations barrières et celles de confinement, en plus des aires de soutien et de service
- les salles de procédures et de chirurgie
- toutes les autres installations destinées à la recherche ou à l'enseignement avec des animaux (p. ex. les laboratoires)

Une période de temps suffisante devrait être réservée pour chacune des installations pour animaux et pour tout déplacement entre les unités.

RÉUNION DE RÉCAPITULATION

La réunion finale devrait durer de 15 à 30 minutes et rassembler la plupart sinon la totalité des représentants présents lors de la réunion initiale :

- les représentants de la direction de l'établissement
- les membres des CPA
- le personnel de soins vétérinaires et le personnel de soins aux animaux

Les observations de la personne responsable de l'évaluation feront l'objet de discussions. Cette information sera incluse dans le rapport écrit envoyé à l'établissement après la visite. La réunion finale donne également l'occasion aux représentants de l'établissement de discuter, avec la personne responsable de l'évaluation, du moyen le plus approprié pour faire face à toute préoccupation soulevée.